

PROCES-VERBAL DU MARDI 24 JUIN 2025 – 19 h 30

	Norguet Sylvie	Desvaux Philippe	Moyer Franck	Bertin Cyrille	Breton Patrice
	Président de séance				
Présent	X	X	X	X	X
Absent					
Excusé					
Pouvoir					
	Lucas Thierry	Corbin Martine	Provost Annick	François Elodie	Wojnar Loïc
Présent	X	X	X	X	X
Absent					
Excusé					
Pouvoir					

Ordre du jour :

- 1) Désignation secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal séance du 20 mai 2025
- 3) Voirie 2025
- 4) FACIL pour la voirie 2025
- 5) Délibération IFSE et CIA pour les contractuels
- 6) Questions diverses

1) Désignation secrétaire de séance

Monsieur Philippe DESVAUX est nommé secrétaire de séance.

2) Approbation du procès-verbal séance 28 janvier 2025

Les membres présents approuvent le procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

3) Délibération Voirie 2025

Monsieur Arnaud COUTY du cabinet VIATEC de VENDOME présente les différentes offres reçues suite à la consultation restreinte du 6 juin 2025 pour les travaux de voirie sur différentes voies

4 entreprises ont répondu :

BSTP pour un montant de 98861 euros HT

COLAS France pour un montant de 96565,33 euros HT

COLIN TP pour un montant de 99913 euros HT

EUROVIA CENTRE LOIRE pour un montant de 98305 euros HT

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'entreprise COLAS France et autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

4) Délibération FACIL pour la voirie 2025

Suite au choix de l'entreprise COLAS France pour les travaux de voirie, Madame le Maire propose de solliciter le Fonds d'Aides Communautaires aux Investissements Locaux (FACIL) pour l'année 2025.

Le conseil municipal décide d'autoriser Madame le Maire à solliciter la subvention FACIL auprès de la CATV, de signer les documents et de signer la convention avec la CATV.

5) Délibération IFSE et CIA pour les contractuels

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'actuellement la secrétaire de mairie en remplacement ne peut bénéficier de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise étant contractuelle et qu'il convient de modifier la délibération du 19 septembre 2017.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de modifier la délibération en ajoutant comme bénéficiaires les contractuels de droit public à temps complet, non complet et temps partiel.

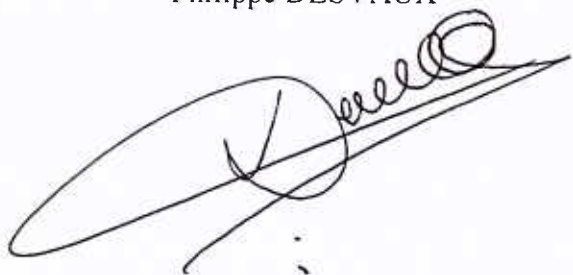
6) Questions diverses

Madame le maire fait un point sur les effectifs pour la rentrée scolaire 2025 (16 nouvelles inscriptions)

Monsieur DESVAUX rappelle les consignes concernant le tri des poubelles jaunes (pas d'empilage).
Concernant le ramassage des poubelles, les poignées doivent être tournées côté rue.

Séance levée à 21 h 15

Le secrétaire de séance
Philippe DESVAUX



Le Maire,
Sylvie NORGUET

